

# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mercredi 22 jourmada I 1442 – 6 janvier 2021

164<sup>ème</sup> année

N° 2

## Sommaire

### Décrets et arrêtés

#### Présidence du Gouvernement

- Décret gouvernemental n° 2021-1 du 6 janvier 2021**, portant cessation de fonctions du ministre de l'intérieur ..... 35
- Décret gouvernemental n° 2021-2 du 6 janvier 2021**, relatif à la gestion des affaires du ministère de l'intérieur par le Chef du Gouvernement ..... 35

#### Ministère de la Défense Nationale

- Nomination de caissier, de sous-caissier et de régisseur de dépenses à l'hôpital militaire principal d'instruction de Tunis..... 35

#### Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger

- Nomination d'administrateurs généraux ..... 35
- Nomination d'administrateurs en chef ..... 35

#### Ministère de l'Intérieur

- Nomination de directeurs ..... 36
- Nomination de sous-directeurs ..... 36
- Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service ..... 36
- Nomination de chefs de services ..... 36
- Nomination de chef de programme ..... 37
- Nomination de président et membres de la commission consultative de gestion du fonds de prévention des accidents de la circulation ..... 37

Cessation de fonctions d'un secrétaire général de gouvernorat .....	37
Acceptation de la démission d'un délégué .....	37
<b>Ministère des Technologies de la Communication</b>	
Nomination de chefs de services .....	37
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence technique des télécommunications .....	38
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence nationale des fréquences.....	38
<b>Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines</b>	
Nomination de chefs de services .....	38
<b>Ministère du Commerce et du Développement des Exportations</b>	
Nomination d'un administrateur au conseil d'établissement de l'agence nationale de métrologie.....	38
<b>Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime</b>	
Arrêté de la ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 30 décembre 2020, relatif à l'ouverture des opérations de délimitation du domaine public hydraulique relevant d'Oued Eddarb de la délégation de Kasserine Nord du gouvernorat de Kasserine .....	38
Arrêté de la ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 30 décembre 2020, relatif à l'ouverture des opérations de délimitation du domaine public hydraulique relevant d'Oued Endlou de la délégation de Kasserine Nord du gouvernorat de Kasserine .....	39

# Décrets et arrêtés

## PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

### Décret gouvernemental n° 2021-1 du 6 janvier 2021, portant cessation de fonctions du ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution, notamment son article 92,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Taoufik Charfeddine, ministre de l'intérieur, à compter du 5 janvier 2021.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 janvier 2021.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hichem Mechichi**

### Décret gouvernemental n° 2021-2 du 6 janvier 2021, relatif à la gestion des affaires du ministère de l'intérieur par le Chef du Gouvernement.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-1 du 6 janvier 2021, portant cessation de fonctions du ministre de l'intérieur.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - La gestion des affaires du ministère de l'intérieur est assurée par le Chef du Gouvernement à compter du 5 janvier 2021.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 janvier 2021.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hichem Mechichi**

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

### Par arrêté du ministre de la défense nationale du 6 janvier 2021.

Les agents dont les noms suivent sont chargés des fonctions de caissier, de sous-caissier et de régisseur de dépenses à l'hôpital militaire principal d'instruction de Tunis, conformément aux indications du tableau suivant:

N°	Prénom et Nom	Fonction
1	Saida Aouadi	caissier
2	Jalila Mekni	sous-caissier
3	Habib Guizani	régisseur de dépenses

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA MIGRATION ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER

### Par arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 15 décembre 2020.

Sont nommés dans le grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger Madame et Messieurs à compter du 25 novembre 2020 :

- Hedi Melek,
- Sonia Ben Amor Epouse Messaoui,
- Abdelkafil Sammari,
- Tarek Chaabani,
- Fathi Magherbi.

### Par arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 15 décembre 2020.

Sont nommés dans le grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger Mesdames et Messieurs à compter du 25 novembre 2020 :

- Amira Derouiche épouse Ben Youssef,
- Samir Sassi,

- Walid Etaieb,
- Mohsen Aloui,
- Lotfi Ghariani,
- Bisma Boubakri,
- Maher Zaghouan,
- Lamia Louznadji épouse Rafrafi,
- Nassima Snen épouse Hamadi.

<b>MINISTERE DE L'INTERIEUR</b>
---------------------------------

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Naoufel Kaddour, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Gafsa avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Madame Yemna Tayari, administrateur en chef de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Sfax avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Madame Naouel Sefi épouse Fakhfakh, administrateur en chef de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de division des affaires politiques au gouvernorat de Sfax avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Jamel Gmati, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Madame Najoua Megdich, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Sfax avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 17 décembre 2020.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service est accordée à Madame Hayet Zgarni épouse Chtioui, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Bassem Houssaini, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des affaires administratives et financières à la division des affaires administratives générales au gouvernorat de Sfax avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Said Badri, gestionnaire de documents et d'archives, est chargé des fonctions de chef de subdivision de l'action sociale et de la solidarité à la division des affaires sociales au gouvernorat de Sidi Bouzid avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Jemaii Sekri, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des conférences et des séminaires à la division de l'information et des conférences au gouvernorat de Sfax avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Adel Gamoudi, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des activités économiques à la division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Sidi Bouzid avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Fares Riahi, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de section de la statistique et du contrôle, à l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et avantages de chef de service.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 3 décembre 2020.**

Le colonel major de la sûreté nationale Zouhaier Seddik, directeur général de la sûreté nationale, est nommé chef de programme de la sûreté nationale au ministère de l'intérieur à compter du 17 septembre 2020.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Sont désignés président et membres de la commission consultative de gestion du fonds de prévention des accidents de la circulation conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2006-2336 du 28 août 2006 :

- Monsieur Mohamed Shayek : représentant du ministère de l'intérieur : Président,
- Le colonel-major Sami Abdelhamid Rchikou, représentant du ministère de l'intérieur : Membre,
- Le colonel-major Sadok Fnina, représentant du ministère de l'intérieur : Membre,
- Le colonel-major Hichem Khiari, représentant du ministère de l'intérieur : Membre,
- Le colonel-major Taher Nouira, représentant du ministère de l'intérieur : Membre,
- Imen Elarbi, représentant du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement : Membre,
- Imen Hmila, représentant du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement : Membre,

- Ahmed Guesmi, représentant du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement : Membre,

- Salma Ghomrasni, représentant du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement : Membre,

- Le colonel-major Mohamed Osman, représentant du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement : Membre,

- Khaled Mechri, représentant du ministère des transports et de la logistique : Membre,

- Mourad Meddeb Hamrouni, représentant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure : Membre,

- Naoufel Somrani, représentant du ministère de la santé : Membre,

- Akram Barouni, représentant de l'organisation de la défense du consommateur : Membre,

- Hatem Amira et Lamjed Boukhris, représentants de la fédération tunisienne des sociétés d'assurances : Membres.

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

Monsieur Ziyed Bekri est déchargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Tozeur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2020.**

La démission de Monsieur Mounir Hadroug des fonctions de délégué à la délégation de Jerba Midoune gouvernorat de Médenine est acceptée à compter du 26 novembre 2020.

**MINISTÈRE DES TECHNOLOGIES  
DE LA COMMUNICATION**

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 18 décembre 2020.**

Monsieur Lotfi Razg Allah, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion et de la maintenance des bâtiments et des équipements à l'école supérieure des communications de Tunis.

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 18 décembre 2020.**

Madame Ghaya Ben Gatt Jouini, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de chef de service des stages et des relations avec l'environnement à l'école supérieure des communications de Tunis.

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 12 novembre 2020.**

Monsieur Abderraouf Samet est nommé membre représentant le ministère de l'intérieur au conseil d'entreprise de l'agence technique des télécommunications, et ce, en remplacement de Monsieur Shemseddine Ben Alaya.

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 17 décembre 2020.**

Monsieur Khaled Mechri est nommé membre représentant le ministère des transports et de la logistique, au conseil d'entreprise de l'agence nationale des fréquences, et ce, en remplacement de Madame Samia Boukataya Abid.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES**

**Par arrêté de la ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 6 janvier 2021.**

Monsieur Mehdi Agili, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de chef de service des archives courantes à la sous-direction de la gestion des archives de la direction de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines.

**Par arrêté de la ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 6 janvier 2021.**

Monsieur Nafaa Ben Soula, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de service du matériel roulant à la sous-direction des bâtiments et du matériel de la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines.

**MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS**

**Par arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 6 janvier 2021.**

Monsieur Mohamed Almizouri, est nommé administrateur représentant le ministère de l'économie, des finances et de l'appui de l'investissement au conseil d'établissement de l'agence nationale de métrologie en remplacement de Monsieur Lotfi Elfkhih Zguir.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE MARITIME**

**Arrêté de la ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 30 décembre 2020, relatif à l'ouverture des opérations de délimitation du domaine public hydraulique relevant d'Oued Eddarb de la délégation de Kasserine Nord du gouvernorat de Kasserine.**

La ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu le code des eaux promulgué par la loi n° 75-16 du 31 mars 1975, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date la loi n° 2004-24 du 15 mars 2004, relative aux groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, et notamment son article 5,

Vu le décret n° 87-1202 du 4 septembre 1987, fixant la procédure de délimitation des cours d'eau, des lacs et sebkhas relevant du domaine public hydraulique, tel que modifié par le décret n° 89-1059 du 25 juillet 1989,

Vu le décret n° 89-457 du 24 mars 1989, portant délégation de certains pouvoirs des membres du gouvernement aux gouverneurs, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n° 2014-1405 du 23 avril 2014,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, portant organisation du ministère de l'agriculture, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2018-503 du 31 mai 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Arrête:

Article premier - La commission technique de délimitation du domaine public hydraulique procède, dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de publication du présent arrêté, aux opérations préparatoires de délimitation du domaine public hydraulique relevant d'Oued Eddarb de la délégation de Kasserine Nord du gouvernorat de Kasserine.

Art. 2 - La commission technique prévue à l'article premier du présent arrêté est composée des personnes suivantes :

- le délégué de Kasserine Nord : président,
- le commissaire régional au développement agricole de Kasserine ou son représentant : membre,
- le chef d'arrondissement des ressources en eau du commissariat régional au développement agricole de Kasserine : membre,
- Représentant du ministère des domaines de l'État et des affaires foncières : membre,
- Représentant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure : membre,
- Représentant de la municipalité de Kasserine : membre,
- Agent technicien assermenté de l'office de la topographie et du cadastre : membre.

Art. 3 - Le président de la commission convoque ses membres pour se rendre sur les lieux afin de reconnaître les limites proposées par les services techniques, recevoir les observations des riverains et entendre les personnes qu'elle jugera aptes à lui fournir des éclaircissements susceptibles d'enrichir ses travaux.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent de l'arrondissement des ressources en eau du commissariat régional au développement agricole de Kasserine.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 30 décembre 2020.

*La ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime*

**Akissa Bahri**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hichem Mechichi**

**Arrêté de la ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 30 décembre 2020, relatif à l'ouverture des opérations de délimitation du domaine public hydraulique relevant d'Oued Endlou de la délégation de Kasserine Nord du gouvernorat de Kasserine.**

La ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu le code des eaux promulgué par la loi n° 75-16 du 31 mars 1975, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date la loi n° 2004-24 du 15 mars 2004, relative aux groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, et notamment son article 5,

Vu le décret n° 87-1202 du 4 septembre 1987, fixant la procédure de délimitation des cours d'eau, des lacs et sebkhas relevant du domaine public hydraulique, tel que modifié par le décret n° 89-1059 du 25 juillet 1989,

Vu le décret n° 89-457 du 24 mars 1989, portant délégation de certains pouvoirs des membres du gouvernement aux gouverneurs, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n° 2014-1405 du 23 avril 2014,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, portant organisation du ministère de l'agriculture, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2018-503 du 31 mai 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Arrête:

Article premier - La commission technique de délimitation du domaine public hydraulique procède, dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de publication du présent arrêté, aux opérations préparatoires de délimitation du domaine public hydraulique relevant d'Oued Endlou de la délégation de Kasserine Nord du gouvernorat de Kasserine.

Art. 2 - La commission technique prévue à l'article premier du présent arrêté est composée des personnes suivantes :

- le délégué de Kasserine Nord : président,
- le commissaire régional au développement agricole de Kasserine ou son représentant : membre,
- le chef d'arrondissement des ressources en eau du commissariat régional au développement agricole de Kasserine : membre,

- Représentant du ministère des domaines de l'État et des affaires foncières : membre,

- Représentant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure : membre,

- Représentant de la municipalité de Kasserine : membre,

- Agent technicien assermenté de l'office de la topographie et du cadastre : membre.

Art. 3 - Le président de la commission convoque ses membres pour se rendre sur les lieux afin de reconnaître les limites proposées par les services techniques, recevoir les observations des riverains et entendre les personnes qu'elle jugera aptes à lui fournir des éclaircissements susceptibles d'enrichir ses travaux.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent de l'arrondissement des ressources en eau du commissariat régional au développement agricole de Kasserine.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 30 décembre 2020.

*La ministre de l'agriculture, des  
ressources hydrauliques et de la  
pêche maritime*

**Akissa Bahri**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hichem Mechichi**